

Décret de la Convention du 17 septembre 1793 Loi des suspects

Article 1 – Tous les gens suspects qui se trouvent dans le territoire de la République et qui sont encore en liberté seront mis en état d'arrestation.

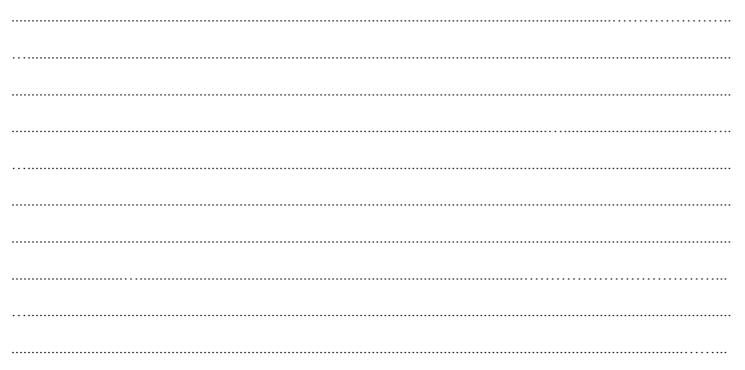
Article 2 – Sont réputés gens suspects : ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie, du fédéralisme et ennemis de la liberté.

Article 3 – Ceux des ci-devants nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs et agents d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution, sont déclarés suspects.



Jacques-Louis David – Le Serment du jeu de paume (20 juin 1789) - 1791-92





Le calendrier révolutionnaire de Fabre d'Eglantine (guillotiné le 5 avril 1794)

Complétez ce tableau représentant les différents mois du calendrier républicain inventé par Fabre d'Eglantine en tenant compte de la signification de chacun des noms et de leurs équivalents iconographiques.

Brumaire - Floréal - Frimaire - Fructidor - Germinal - Messidor - Nivôse - Pluviôse - Prairial - Thermidor - Vendémiaire - Ventôse

























Thermidor